

N° 22
S É N A T

PROJET DE LOI

adopté

le 25 octobre 1990

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990 -1991

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation par la France du Protocole additionnel à la convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 467 (1989-1990) et 44 (1990-1991).

Article unique.

Est autorisée l'approbation du Protocole additionnel à la convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale, fait à Strasbourg le 17 mars 1978, signé par la France le 28 mars 1990 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 25 octobre 1990.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 467 (1989-1990), Sénat.